



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1276

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Délégation de service public pour le parc de stationnement Gare Perrache - La Confluence - Avenant n° 7 au contrat**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1276**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Délégation de service public pour le parc de stationnement Gare Perrache - La Confluence - Avenant n° 7 au contrat**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société Q.PARK France SAS est titulaire du contrat de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 et portant sur la construction et l'exploitation du parc de stationnement Perrache Archives à Lyon 2°, renommé parc "Gare Perrache - La Confluence".

La convention initiale a précédemment fait l'objet de 6 avenants :

- avenant n° 1 en date du 27 novembre 2006 prévoyant le report des dates de réalisation de l'ouvrage et revoyant le financement de l'opération suite à la nécessité de démolition d'un immeuble jouxtant la future zone du chantier,
- avenant n° 2 en date du 22 janvier 2010 portant sur la modification de la structure tarifaire applicable aux parcs de stationnement,
- avenant n° 3 en date du 14 janvier 2010 modifiant les modalités d'achèvement et de conformité des travaux et de versement du solde de la subvention d'équipement au regard de la nécessité de mise en pré-culture des plantes du mur végétalisé,
- avenant n° 4 en date du 20 mai 2010 portant sur le coût final de l'ouvrage et la modification du financement de celui-ci,
- avenant n° 5 en date du 4 décembre 2014 portant sur le transfert du contrat de délégation de service public à la société Q.PARK France SAS suite à la fusion absorption par celle-ci de la société OMNIPARC,
- avenant n° 6 en date du 16 juillet 2015 portant application de la tarification au quart d'heure (introduite par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014).

Le présent avenant a pour objet, conformément à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0550 du 7 décembre 2015, d'intégrer dans le périmètre de la délégation de service public les places de stationnement situées sous l'échangeur de Perrache et d'en prévoir les conditions d'exploitation.

L'intégration au périmètre de la délégation de service interviendra à compter du 1er juillet 2016 et le début d'exploitation interviendra à compter du 1er janvier 2017 pour s'achever au 31 décembre 2024. La période de 6 mois préalable au début d'exploitation permettra au délégataire de réaliser l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires.

Sauf disposition spécifique, cette zone de stationnement sera exploitée et gérée dans les mêmes conditions techniques, juridiques et financières que celles prévues dans le contrat du 30 janvier 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat du 9 juin 2016 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public pour le parc de stationnement Gare Perrache - La Confluence à Lyon 2°.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.